

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

**IP/C/W/10/Add.2**

11 septembre 1995

(95-2561)

---

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

## ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

### Addendum

#### Banque internationale pour la reconstruction et le développement

A sa réunion du 24 mai 1995, le Conseil des ADPIC est convenu de demander à certaines organisations intergouvernementales de donner des renseignements sur leurs programmes de coopération technique et financière dans le domaine de la propriété intellectuelle qui présentent un intérêt pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC (IP/C/M/2, paragraphe 53).

Le présent addendum reproduit les renseignements communiqués par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement comme suite à cette demande.

Dans la lettre de couverture, datée du 11 août 1995, qui accompagne les renseignements communiqués, il est signalé que, hormis les deux types d'assistance technique mentionnés, la Banque n'entreprend aucune autre activité en ce sens.

Propriété intellectuelle - Rôle de la Banque en Amérique latine

- Mexique: Dans le cadre d'un projet scientifique et technologique réalisé en 1992, la Banque a financé un petit élément en vue du renforcement de l'Office des brevets en collaboration avec l'OMPI.
- Argentine: La Banque a présenté au Parlement argentin un exposé oral sur un projet de loi relatif à la propriété intellectuelle fondé sur un document spécial.
- El Salvador: Dans le cadre d'un nouveau projet de prêt à l'accroissement de la compétitivité, le gouvernement de ce pays a demandé une aide pour financer la création de registres de propriété intellectuelle et, éventuellement, une assistance plus large. La coopération avec l'OMPI est envisagée.
- Colombie: Dans le cadre d'un prêt à l'accroissement de la compétitivité inscrit au budget de l'exercice 1995, un élément a été ajouté en faveur du renforcement institutionnel dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle.
- Pérou: Les services de la Banque procèdent actuellement à une évaluation spéciale de l'INDECOPI (qui est chargé, notamment, de la politique de concurrence et de la protection de la propriété intellectuelle).
- Mercosur: Dans le cadre d'un plus grand programme sectoriel concernant le Mercosur, la Banque effectue une étude sur l'harmonisation des politiques dans le domaine de la concurrence et leurs liens, notamment, avec la protection de la propriété intellectuelle.

Variétés de semences

En réponse aux demandes de très nombreux pays bénéficiaires, la Banque fournit des conseils techniques généraux sur les politiques en matière de semences, ainsi que des conseils spécifiques en vue d'aider les pays à élaborer des lois instituant ou renforçant les droits de propriété intellectuelle relatifs aux plantes. Au cours des dernières années, elle a aidé les gouvernements de certains pays (Chine, Ukraine, Russie et Kenya, par exemple) à se mettre en rapport avec l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) afin d'obtenir des conseils sur ces questions.